



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Aurillac, le 27 décembre 2023.

COMMUNIQUE DE PRESSE

VILLAGES D'AVENIR : 63 COMMUNES LAURÉATES DANS LE CANTAL

Annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, dans le cadre du plan France ruralités, Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs d'aides à l'ingénierie.

À la suite d'un appel à candidatures, et après une phase de sélection, madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, a annoncé le jeudi 21 décembre les 2458 communes lauréates au plan national.

Dans le Cantal 63 communes sont lauréates et bénéficieront d'un accompagnement dans leurs projets d'aménagement, avec notamment l'appui des services de l'État et de deux chefs de projets spécifiques :

Albepierre-Bredons, Andelat, Anglards-de-Salers, Arnac, Boisset, Brezons, Cassaniouze, Cayrols, Cézens, Chaliers, Clavières, Coren, Ferrières-Saint-Mary, Jaleyrac, Junhac, Labesserette, Labrousse, Lacapelle-Barrès, Lacapelle-Viescamp, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézie, Lascelle, Laurie, Le Falgoux, Le Vigean, Leucamp, Lorcières, Malbo, Marcenat, Marcolès, Menet, Molèdes, Montmurat, Narnhac, Neuvéglise, Pailherols, Parlan, Paulhenc, Prunet, Puycapel, Roannes-Saint-Mary, Roumégoux, Ruynes-en-Margeride, Saint-Antoine, Saint-Chamant, Saint-Clément, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Saint-Mary-le-Plain, Saint-Poncy, Saint-Urcize, Salers, Ségur-les-Villas, Siran, Teissières-lès-Bouliès, Vabres, Val d'Arcomie, Vebret, Védrines-Saint-Loup, Velzic, Vezels-Roussy, Vieillevie, Vitrac, Yolet.

Ce programme est destiné aux communes rurales de moins de 3 500 habitants et vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires portés par les programmes Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC